

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 9 août 2022

Date de la

Convocation :

4 août 2022

Date d’Affichage :

11 août 2022

Objet : Délibération n° 2022-094

Pôle social : Convention de mise à disposition de personnel à l’association les Loustics.

**L’an deux mille vingt-deux, le neuf août à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par Mme GRANET Céline, M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Absent excusé : M. LAURENT Sylvain

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose la demande de renouvellement de la convention avec l’association Les Loustics pour la mise à disposition d’un agent communal afin d’effectuer l’entretien et le nettoyage de la micro crèche (1h30 /jour).

M. le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande et présente un projet de convention définissant les modalités de mise à disposition de Mme MICHELON Patricia, adjoint technique territorial, à l’association les Loustics,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec M. le Président de l’association « les Loustics ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE